

Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



OCTOBRE
2016
NUMÉRO
0979

Indépendants et salariés du privé : une vision concordante du système de protection sociale

Selon le Baromètre d'opinion de la DREES, l'évaluation de leur situation personnelle par les travailleurs indépendants rejoint celle des salariés du secteur privé. Il en va de même de leur perception de l'état de la société dans son ensemble et du système de protection sociale en particulier.

L'idée que l'État intervient trop en matière économique et sociale, et consacre une trop grande part du revenu national à la protection sociale, est toutefois plus répandue parmi les indépendants, même si elle reste minoritaire. Ils sont moins favorables que les salariés du privé à une hausse des cotisations patronales ou des dépenses de santé. En revanche, indépendants et salariés du privé ne souhaitent pas une diminution des prestations sociales en échange d'une baisse des impôts.

Les indépendants aisés se démarquent des indépendants plus modestes et des salariés du privé par leur appréciation des politiques publiques en direction des plus démunis ou des chômeurs, ainsi que des réformes à appliquer au système de retraite. Les femmes non salariées, quant à elles, se distinguent des salariées du privé en souhaitant plus fréquemment faire de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle la priorité de la politique familiale.

Adrien Papuchon (DREES)

Depuis le début des années 2000, le nombre de non-salariés augmente, malgré la baisse ininterrompue du nombre d'indépendants travaillant dans le secteur agricole (Rioux et Omalek, 2015). Cette croissance du nombre des indépendants est alimentée depuis 2009 par le dynamisme des auto-entrepreneurs¹.

L'interruption de la hausse séculaire de la part des salariés dans la population active soulève de nombreuses questions : celles de l'articulation entre statut d'indépendant et système de protection sociale (HCFI-PS, 2016), mais aussi des conditions et de la réglementation du travail au sens large. Les termes de la relation de travail prennent de moins en moins rarement la forme d'une transaction commerciale classique en lieu et place du droit collectif caractéristique de la relation salariale. Ces problèmes se cristallisent dans le débat public actuel dans les discussions portant sur l'ubérisation du travail. Le nombre croissant de travailleurs indépendants rend d'autant plus nécessaire une meilleure compréhension de la façon dont ils perçoivent la société française et son système de protection sociale. Les données issues des cinq dernières vagues du Baromètre d'opinion de la DREES (encadré 1) permettent d'en dessiner les premiers contours. Les indépendants agricoles sont exclus du champ de cette étude, en raison de la faiblesse des effectifs disponibles.

...

1. Ce statut allège certaines procédures administratives et dispense du paiement des cotisations sociales jusqu'à l'avènement d'un chiffre d'affaires positif. Au deuxième trimestre 2015, 600 000 auto-entrepreneurs ont déclaré un chiffre d'affaires positif (ACOSS, 2016).

...

2. 57 % des indépendants et 55 % des salariés du privé se disent optimistes pour leur avenir (35 % et 33 %, respectivement, le sont pour les générations futures).

3. Assurance maladie, retraites, allocations familiales, allocations chômage, aides aux personnes handicapées, aides aux personnes âgées dépendantes, allocations logement.

Une inquiétude commune face au niveau de pauvreté et de chômage

L'appréciation de la situation sociale générale portée par les indépendants (encadré 2) est très proche de celle des salariés du privé. Qu'ils soient interrogés sur leur propre avenir ou sur celui des générations futures, ils expriment le même degré d'optimisme². De plus, comme les salariés du privé, la moitié des indépendants se considèrent moins bien lotis que leurs parents au même âge. S'ils semblent un peu moins préoccupés que les salariés du privé par le niveau du chômage (82 % contre 89 %), 90 % des indépendants et des salariés du privé se déclarent inquiets du niveau de la pauvreté en France (graphique 1).

Pour les indépendants, les causes de la pauvreté ne paraissent d'ailleurs pas plus relever des responsabilités individuelles que pour les salariés du privé. Dans les deux cas, le manque de qualification et le fait qu'il n'y ait pas assez de travail pour tout le monde constituent les raisons les plus souvent invoquées pour expliquer l'exclusion et la pauvreté.

Une opinion peu favorable à une diminution des prestations

Même si cette opinion reste minoritaire chez les indépendants, ces derniers sont plus nombreux que les salariés du privé à considérer que le système de protection sociale est surdimensionné, et ce tant du point de vue de la quantité de ressources qui y est consacrée (31 % contre 20 %) que du degré d'intervention lui-même (37 % contre 25 %).

C'est à propos de l'augmentation des cotisations sociales payées par les entreprises que le clivage entre salariés du privé et indépendants est le plus important. Ces derniers y sont nettement moins favorables (19 % contre 38 %). Toutefois, les indépendants, comme les salariés, sont opposés, en majorité, à une diminution des prestations³ en échange d'une baisse des impôts.

Une convergence sur les principes d'accès à la protection sociale

Lorsqu'ils sont amenés à choisir entre une définition de la couverture du système de protection sociale ouverte à tous sans distinction (universelle), réservée aux cotisants

(strictement contributive) ou bien ciblée vers les plus pauvres, indépendants et salariés du privé fournissent des réponses similaires et plutôt favorables à l'universalité. C'est particulièrement le cas pour

l'assurance maladie, mais c'est aussi vrai pour le système de retraite, puisque l'option universaliste recueille 56 % des opinions des indépendants, contre 41 % pour son alternative contributive.



ENCADRÉ 1

Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion de la DREES est une enquête de suivi de l'opinion sur la santé, les inégalités et la protection sociale. Commandée par la DREES tous les ans depuis 2000 (sauf en 2003), elle est réalisée par l'institut BVA depuis 2004, après l'avoir été par l'IFOP de 2000 à 2002. La collecte des données donne lieu chaque année à environ 3 000 entretiens en face à face (4 000 pour les vagues antérieures à 2014).

L'échantillon, représentatif de la population âgée de 18 ans ou plus habitant en France métropolitaine, est construit selon la méthode des quotas (par sexe, âge, profession de la personne de référence), après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les pondérations ont été adaptées afin d'attribuer à chaque vague d'enquête un poids équivalent dans les résultats, en dépit de la variation des tailles d'échantillon entre les périodes 2011-2013 et 2014-2015.

Précautions d'interprétation des enquêtes d'opinion

Les réponses à une enquête d'opinion sont sensibles à la formulation des questions ou à leur place dans le questionnaire. Elles permettent néanmoins des comparaisons dans le temps et entre catégories de population, mais des différences trop faibles peuvent ne refléter que des imperfections de mesure, en particulier lorsque les analyses portent sur des catégories très minoritaires dans la population. Sauf indication contraire, les différences citées dans le corps de cette étude sont significatives au seuil usuel de 95 %.



ENCADRÉ 2

La population étudiée : les indépendants (hors agriculture) dans le Baromètre de la DREES

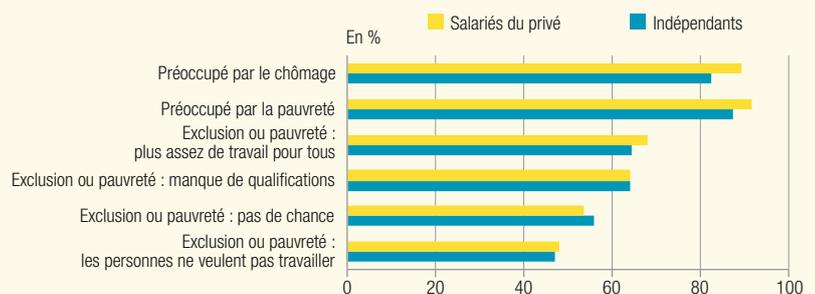
Sont ici considérées comme « non salariées » les personnes qualifiant leur « activité principale » « d'indépendant sans salarié » ou « d'indépendant employeur ». Le nombre d'agriculteurs étant trop faible et afin de se rapprocher des catégories d'analyse employées habituellement, ils sont exclus du champ de cette étude. Les résultats présentés portent sur l'agrégation des cinq dernières enquêtes disponibles (2011-2015 : 833 non-salariés non agricoles).

La part des indépendants dans l'emploi total (hors agriculture) selon le Baromètre d'opinion de la DREES (10,4 %) est très proche de celle publiée par l'INSEE (10,2 %) pour la période étudiée (Rioux et Omalek, 2015). Une légère surreprésentation des non-salariés non agricoles est relevée dans les deux dernières vagues du Baromètre (11,9 % en 2014 et 12,1 % en 2015, contre 10,6 % d'après l'INSEE en 2014). Conformément aux résultats de l'INSEE (Rioux et Omalek, 2015), la population non salariée de l'échantillon est plus âgée et plus masculine que les salariés du privé interrogés.



GRAPHIQUE 1

Une perception comparable de la situation sociale par les indépendants et les salariés du privé



Lecture • Pour 64 % des indépendants, l'exclusion et la pauvreté s'expliquent par le fait qu'il n'y a plus assez de travail pour tous.

Champ • Personnes âgées d'au moins 18 ans et résidant en France métropolitaine, salariées du secteur privé ou exerçant une activité professionnelle non salariée (hors agriculture).

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, cumul des vagues 2011-2015.

En revanche, les réponses des salariés du privé et des indépendants sont moins tranchées au sujet des allocations chômage. La restriction aux seuls cotisants recueille l'approbation de 47 % des indépendants, tandis que 42 % d'entre eux optent pour un accès sans distinction de catégorie sociale ni de statut professionnel, des proportions comparables à celles observées chez les salariés. Des différences se dessinent également à propos de paramètres plus spécifiques du système de protection sociale, telles que l'ampleur des dépenses de santé et du soutien aux plus démunis, le contrôle des bénéficiaires des allocations chômage, ou encore les objectifs à fixer à la politique familiale.

Maintenir l'intervention publique en faveur des plus démunis

Les indépendants sont plus nombreux que les salariés du privé à souhaiter un encadrement des dépenses de santé⁴. Huit indépendants sur dix considèrent que ces dépenses sont excessives en raison d'une mauvaise gestion du système (tableau sur le site Internet de la DREES).

Parmi les travailleurs indépendants, 52 % déclarent qu'il faudrait augmenter le revenu de solidarité active⁵ (RSA), contre 61 % des salariés du privé⁶. Dans les deux cas, ils ne sont que 13 % à affirmer que son montant devrait être réduit. Néanmoins, contrairement à celle des salariés du privé, l'opinion des indépendants dépend dans une large mesure du revenu de leur ménage : 18 % de ceux dont le revenu est supérieur à la médiane sont favorables à une baisse du RSA, contre seulement 8 % des autres (tableau). Les salariés du privé comme les indépendants s'accordent sur la légitimité d'exiger des titulaires des allocations chômage qu'ils acceptent les emplois, les formations et les tâches d'intérêt général qui leur seraient proposés. L'obligation d'accepter les emplois proposés est toutefois plus répandue parmi les indépendants dont le revenu du ménage dépasse le revenu médian que parmi les autres indépendants (68 % contre 60 %), une différence qui n'apparaît pas chez les salariés du privé. Les travailleurs indépendants, notamment les plus aisés d'entre eux, se prononcent plus souvent en faveur de la

limitation de la durée d'indemnisation des allocations chômage : 74 % pour l'ensemble des indépendants, contre 68 % pour l'ensemble des salariés du privé (tableau).

Faire évoluer la politique familiale vers une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

Les travailleurs indépendants et les salariés du privé se rejoignent sur le type de familles à aider en priorité, privilégiant en premier lieu les familles aux revenus modestes et, dans une moindre mesure, les familles monoparentales. L'objectif principal assigné à la politique familiale varie toutefois selon la catégorie d'actifs retenue. Les femmes non salariées sont ainsi plus nombreuses que celles du secteur privé à fixer comme priorité à la politique familiale de faciliter la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (48 % contre 39 %) [graphique 2]. L'écart de popularité de cette aspiration entre femmes et hommes est nettement plus important parmi les indépendants. Ces résultats suggèrent que les femmes non salariées font face à une charge de travail et à des difficultés spécifiques qu'elles considèrent insuffisamment prises en compte par les pouvoirs publics.

- 4. « Pour chacune des opinions suivantes en matière de dépenses de santé, dites-moi si vous êtes d'accord ou pas avec elle ? » « Il n'y a pas de raison de limiter les dépenses, car la santé n'a pas de prix » ; « Dans un pays développé, il est normal que l'on dépense de plus en plus pour la santé ».
- 5. Le RSA est une allocation destinée aux ménages les plus démunis qui leur garantit un niveau minimal de revenu.
- 6. La moitié des indépendants comme des salariés considèrent que l'État n'intervient pas suffisamment en faveur des plus démunis.

TABLEAU

L'opinion des indépendants et des salariés sur le RSA et les allocations chômage, selon leurs revenus

En %

	Indépendants			Salariés du privé		
	Revenu inférieur à la médiane	Revenu supérieur à la médiane	Ensemble	Revenu inférieur à la médiane	Revenu supérieur à la médiane	Ensemble
Augmenter le RSA	55	49	52	64	57	61
Baisser le RSA	8	18	13	12	15	13
Laisser le RSA à ce niveau*	37	33	35	24	28	26
Obliger les titulaires d'allocations chômage à						
accepter les emplois	60	68	64	63	65	64
accepter les formations	92	96	94	91	95	93
accepter les tâches d'intérêt général	75	75	75	70	76	73
Limiter les allocations chômage dans le temps	71	77	74	65	70	68

RSA : revenu de solidarité active.

* La modalité « Laisser le RSA à ce niveau » normalement « cachée » aux personnes interrogées, a été proposée explicitement par erreur lors de la vague de 2014. La fréquence de cette réponse a donc été à peu près deux fois plus importante en 2014 qu'en 2015 et en 2013.

Lecture • 18 % des indépendants dont le ménage perçoit un revenu supérieur à la médiane considèrent qu'il faudrait baisser le montant du RSA, un avis partagé par 8 % des indépendants dont le ménage perçoit un revenu inférieur à la médiane.

Champ • Personnes âgées d'au moins 18 ans et résidant en France métropolitaine, salariées du privé ou exerçant une activité professionnelle non salariée (hors agriculture).

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, cumul des vagues 2011-2015.

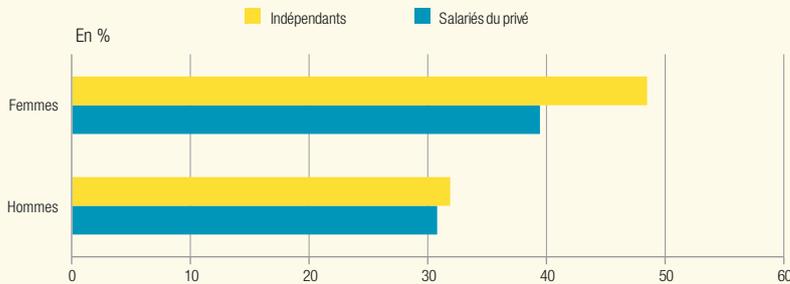
L'écart entre les âges estimés de départ à la retraite s'estompe sous l'effet des réformes

L'âge estimé de départ à la retraite est légèrement plus élevé en moyenne chez les indépendants (65,6 ans) que chez les salariés du privé (65 ans). Cet écart est surtout marqué à partir de 50 ans, il est alors de deux ans pour les 50-59 ans (graphique sur le site Internet de la DREES). Les âges de départ anticipés par les salariés du privé diminuent en effet avec l'âge de la personne interrogée, vraisemblablement en raison de l'intégration des conséquences des réformes du système de retraite. L'âge de départ à la retraite estimé par les indépendants – dans leur cas, toujours supérieur ou égal à 65 ans – varie nettement moins en fonction de la classe d'âge. Cette cessation prévue d'activité plus tardive pour les indépendants ne provient pas d'une vision plus pessimiste de la situation des retraités : ils sont nettement plus nombreux que les salariés du privé à considérer que le niveau de vie des retraités – celui des retraités



GRAPHIQUE 2

Des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle pour les femmes non salariées



Note • À la question « Selon vous, quel devrait être l'objectif prioritaire de la politique familiale ? », les enquêtés pouvaient opter pour les réponses suivantes : « Soutenir la natalité », « Rapprocher les niveaux de vie », « Permettre aux familles de mieux se loger », « Permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle », « Rendre les jeunes de 20 ans plus autonomes ».

Lecture • 48 % des non-salariées considèrent qu'améliorer la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle devrait constituer la priorité de la politique familiale, contre 39 % des salariés du privé.

Champ • Personnes âgées d'au moins 18 ans et résidant en France métropolitaine, salariées du privé ou exerçant une activité professionnelle non salariée (hors agriculture).

Source • Baromètre d'opinion de la DREES, cumul des vagues 2011-2015.

actuels, mais aussi le leur lorsqu'ils seront à la retraite – est ou sera meilleur que celui du reste de la population. Ce résultat paradoxal à l'aune du niveau de pension des indépendants – inférieur à la moyenne de l'ensemble des pensions⁷ – s'explique probablement par la structure spécifique des ressources des retraités non salariés : cession du capital productif, patrimoine non professionnel plus élevé, inégalités de revenus plus importantes au cours de la vie active, etc.

Enfin, les pistes privilégiées par les deux populations étudiées pour réformer le système de retraite sont comparables. C'est au sein du groupe des indépendants que des différences apparaissent. Seulement 39 % de ceux dont le revenu du ménage est inférieur à la médiane se déclarent en faveur d'un complément privé au système par répartition, contre 53 % de ceux qui disposent de revenus plus élevés.



7. Pour des données détaillées, consulter la section « Le niveau des pensions » de l'ouvrage *Les retraités et les retraites - Édition 2016* de la DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.



POUR EN SAVOIR PLUS

- **ACOSS**, 2016, « Les auto-entrepreneurs fin juin 2015 », *Acoss Stat*, n° 227, janvier.
- **Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFI-PS)**, 2016, « Rapport sur la protection sociale des travailleurs non-salariés », octobre.
- **Rioux L. et Omalek L.**, 2015, « Panorama de l'emploi et des revenus des non-salariés », dans *Emploi et revenus des indépendants – Édition 2015*, Insee Références, INSEE.
- **Solard G. (dir.)**, « Le niveau des pensions » dans *Les retraités et les retraites - édition 2016*, DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.

LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

drees.social-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur

www.data.drees.sante.gouv.fr

Pour recevoir nos avis de parution

drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution

Directeur de la publication : Franck von Lennep

Responsable d'édition : Souphaphone Douangdara

Secrétaire de rédaction : Sabine Boulanger

Composition et mise en pages : T. B.

Conception graphique : Julie Hiet et Philippe Brulin

Imprimeur : Imprimerie centrale de Lens

Pour toute information : drees-infos@sante.gouv.fr

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN papier 1292-6876 • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384